

Le 15 décembre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 15 décembre 2015 à 19 h, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Monsieur David Beauregard-Paquin, conseiller
Monsieur Guy Jodoin, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

Le conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et mention en est fait dans le procès-verbal de la séance.

2015-12-186 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Jodoin
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 15 décembre 2015 à 19 h.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2015-12-187 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 15 décembre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1	Ouverture de la séance
2	Mot du maire
3	Adoption de l'ordre du jour
4	Période de questions sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
5	Adoption / Règlement numéro 634 / Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016

Le 15 décembre 2015

6	Augmentation de la marge de crédit / Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
7	Mandat / Gestion Sotar Inc.
8	Report / Adoption règlement de concordance
9	Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
10	Levée de la séance

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2015-12-188

5. **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 634 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 634 et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 634 intitulé :

« Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2016 ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2015-12-189

6. **AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT / CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio
et RÉSOLU

D'AUTORISER une demande de majoration de la marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, et ce, pour une somme supplémentaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour porter la limite de la marge de crédit à trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) afin de combler les besoins de liquidité de fonctionnement pour le bénéfice des citoyens. Cette marge de crédit supplémentaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) est temporaire jusqu'au 31 mars 2016.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2015-12-190

7. **MANDAT / GESTION SOTAR INC.**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

Le 15 décembre 2015

DE MANDATER Gestion Sotar Inc. pour préparer un dossier argumentaire justifiant l'impossibilité de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil de respecter les densités résidentielles exigées par le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOTÉE

2015-12-191 8. REPORT / ADOPTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil dont le territoire est inclus à l'intérieur des limites de la communauté métropolitaine de Montréal doit, au plus tard le 3 janvier 2016 en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter tout règlement de concordance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC de Vaudreuil-Soulanges un report de cette date afin de lui soumettre en mars 2016 un dossier argumentaire indiquant qu'elle répond par son plan d'urbanisme et ses règlements en vigueur aux exigences du schéma d'aménagement révisé de la MRC sauf pour le respect des densités, compte tenu que son territoire est presque complètement urbanisé.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2015-12-192 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beaugard-Paquin
et RÉSOLU

DE LEVER la séance extraordinaire du 15 décembre 2015 à 19 h 8.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Jr Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière